

COMPTE RENDU DE LA

Séance du 17 mai 2018

Convocation du 9 mai 2018

Affichée le 9 mai 2018

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BRUCKER Jean, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, WEISS Bernard, GAILLARD Stéphane, FRITZ Michèle, CRIQUI Marc, WENDLING Nadine, VETTER Bernard, MEYER Bruno.

Conseillers absents excusés : MARTZLOFF Christian, BECK Isabelle (a donné procuration à WENDLING Nadine)

Conseillers absents : GUERRIER Catherine, ARON Estelle

M. Bruno MEYER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2018 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Travaux « réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics » : Lot 6, Menuiseries extérieures alu-serrurerie-métallerie, avenant n° 3

Le Maire informe le Conseil Municipal des modifications basées

- Sur le fondement de l'article 139 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, à savoir dépose de barreaux sur une fenêtre pour un montant de 360 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ces modifications du marché,
- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 pour le lot n° 6 et tous documents s'y rapportant.
- Note que, par cet avenant n°3 et compte tenu des avenants n° 1 (594€ HT) et n°2 (1.468€ HT), le montant initial du marché est porté de 48.575,48 € HT à 50.997,48 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 à l'article 21318.

2. Centre Socioculturel : acquisition de matériels de cuisine

Le maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation – extension du Centre Socioculturel, il a été décidé de renouveler les équipements de la cuisine en passant au tout électrique à la place du gaz utilisé jusqu'à ce jour : remplacement du piano au gaz par 2 fours et plaques électriques, adjonction d'un four mixte avec vapeur, d'une hotte adaptée et d'une armoire réfrigérée et divers accessoires.

2 entreprises ont répondu à ce cahier des charges et étaient présentes sur les lieux pour faire des devis adaptés.

Le Conseil Municipal, après pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide d'acquérir ces matériels auprès de la société Schnell pour un montant maximum de 16.000 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la commande, à l'installation et au paiement de ces acquisitions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 à l'article 2188.

3. Travaux « réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics » : Aménagement de sécurité et PMR

Le Maire informe le Conseil Municipal que des aménagements de sécurité sont nécessaires aux abords et autour du Centre Socioculturel, à savoir : les parkings PMR avec leur signalisation, les reprises d'enrobés et aménagements autour du CSC, les marquages du parking du logement.

Le Conseil Municipal, après pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confie la réalisation de ces travaux à l'entreprise Wicker de Schaffhouse sur Zorn-Hochfelden pour un montant de 5.963,50 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation et au paiement de ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 à l'article 21318.

4. Travaux « réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics » : pose d'une gaine pour le branchement des illuminations de fin d'année.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de faire profiter de la tranchée réalisée pour amener le courant « tarif jaune » au CSC pour y poser une gaine TPC D40 pour le passage des câbles des illuminations festives de fin d'année. Une tranchée supplémentaire de 4ml est également nécessaire.

Le Conseil Municipal, après pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de confier la réalisation de ces travaux à l'entreprise SOBECA d'Imbsheim pour un montant de 435 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation et au paiement de ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 à l'article 21318.

5. Travaux « réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics » : Lot 8, Menuiserie intérieure, avenant n° 2 : isolation acoustique de la scène et ajout d'un panneau stratifié en soubassement du bar.

Le Maire informe le Conseil Municipal des modifications basées :

1. Sur le fondement de l'article 139-3 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, à savoir la nécessité de réaliser une modification sur l'isolation acoustique de la scène du CSC pour un montant de travaux de 10.760,93€ HT, soit 25,12% du marché. Ces travaux initialement prévus au marché du lot n°7, plâtrerie-isolation faux-plafonds seront déduits de celui-ci.
2. Sur le fondement de l'article 139-6 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, à savoir le choix d'ajouter un revêtement stratifié au bar du CSC, plus résistant qu'une peinture et permettant une meilleure intégration de la tablette PMR pour un montant de travaux de 1.018,05€ HT, soit 2,3% du marché.

Soit au total 11.778,98€ HT de travaux.

Le Conseil Municipal, après pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ces modifications du marché,
- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 pour le lot n° 8 et tous documents s'y rapportant.
- Note que, par cet avenant et compte tenu de l'avenant n° 1 (4.768 € HT), le montant initial du marché est porté de 42.837,63€ HT à 59.384,61 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 à l'article 21318.

6. Travaux « réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics » : Lot 7, Plâtrerie-isolation- faux-plafonds, avenant n° 1 : suppression de travaux.

Le maire informe le Conseil Municipal des modifications basées :

Sur le fondement de l'article 139-3 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, à savoir qu'en raison des délais d'approvisionnement trop importants sur les produits initialement prévus au marché de ce lot, l'isolation acoustique de la scène sera mise en œuvre par un procédé différent et par le lot n°8, menuiserie intérieure.

Le montant de 11.285,52€ HT sera déduit, soit -16,70% du marché.

Le Conseil Municipal, après pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ces modifications du marché,
- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 7 et tous documents s'y rapportant.
- Note que, par cet avenant et compte tenu de l'avenant n° 1, le montant initial du marché est ramené de 67.594,02€ HT à 56.308,50 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 à l'article 21318.

7. Travaux "réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics" : Souscription d'un nouveau contrat de fourniture d'Électricité

Le Maire informe le Conseil Municipal que les anciens compteurs électriques ont été enlevés. Avec l'installation d'un piano de cuisine électrique, il s'avère nécessaire de passer en tarif jaune en lieu et place du tarif bleu existant jusqu'à ce jour et de souscrire un nouveau contrat de fourniture.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir comme fournisseur ES Energies.
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place du tarif jaune par le fournisseur ES Energies.
- Cette délibération annule et remplace celle du 2 mai 2018.

8. Location des appartements communaux

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la baisse des effectifs scolaires, le risque d'une fermeture de classe est présent.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la mise en location des appartements disponibles à des familles avec enfants en âge d'être scolarisés à l'école maternelle ou primaire et ce à Ettendorf.
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en route de ces locations.

Pour extrait conforme
Ettendorf le 18 mai 2018
Le Maire, Patrice WEISS